

Direction des Démarches, du Droit et du Document  
Service État Civil/Élections



[REDACTED]  
93100 MONTREUIL

Montreuil, le 20/02/2020

Dossier suivi par : [REDACTED]  
Service Etat Civil/Élections  
01 48 70 63 27

Madame,

A l'approche des élections municipales, je tenais à vous informer des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur vos droits de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes en France.

L'article 127 de l'accord de retrait du Royaume-Uni précise en effet que les dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui prévoient le droit de vote et d'éligibilité des citoyens européens aux élections européennes et municipales (article 20, paragraphe 2, point b et l'article 22), ainsi que les actes adoptés sur la base de ces dispositions, ne sont pas applicables au Royaume-Uni pendant la période de transition de deux ans prévue par l'accord.

**En conséquence, vous avez été radié des listes électorales françaises au 1<sup>er</sup> février** Vous ne pourrez donc ni vous porter candidat, ni voter aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020, et *a fortiori* aux prochaines élections européennes.

Le service Élections se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le Maire et par délégation,  
Belaïde BEDREDDINE



[Signature]  
Adjoint au Maire délégué à l'état civil et aux élections